



Ordonnance de télécom CRTC 2011-508

Version PDF

Ottawa, le 18 août 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications	252	le 18 juillet 2011

Secrétaire général